

**Ministry of Education**

**Ministère de l'Éducation**



Capital and Business Support  
Division

Division du soutien aux immobilisations  
et aux affaires

315 Front Street West

315, rue Front ouest

15<sup>th</sup> Floor

15e étage

Toronto ON M7A 0B8

Toronto (ON) M7A 0B8

**2023: B08**

**Date :** Le 14 août 2023

**Destinataires de la note de service:** Directions de l'éducation  
Responsables des services à l'enfance, gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

**Expéditeur :** Didem Proulx  
Sous-ministre adjointe de l'Éducation  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

**Objet :** **Lancement du Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024**

---

Le ministère de l'Éducation (« le Ministère ») a le plaisir d'annoncer le lancement du Programme de subventions pour les immobilisations prioritaires (IP) de 2023-2024. Les écoles et les services de garde d'enfants sont essentiels pour favoriser le bien-être et le développement positif des élèves et des enfants. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement provincial pour construire des infrastructures, et pour y investir, le ministère de l'Éducation s'engage à trouver des solutions afin d'accélérer la construction de nouvelles écoles en uniformisant davantage la conception, en réduisant les exigences relatives aux approbations et en faisant preuve d'une plus grande transparence et reddition de comptes dans l'optique de favoriser un enseignement de grande qualité dans des installations saines, sécuritaires et modernes. Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de travailler de concert avec ses partenaires, notamment avec les conseils scolaires et le ministère des Affaires municipales et du Logement, pour respecter l'engagement

du gouvernement à aider à bâtir des écoles modernes plus rapidement afin de répondre aux besoins des collectivités en croissance, de mieux exploiter les capacités des écoles et de mettre l'argent des contribuables à profit. Le Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024 a donc été optimisé dans le but de tenir compte de ces engagements clés du gouvernement.

#### **Aperçu des soumissions dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024**

- La date limite pour présenter toutes les demandes de financement des immobilisations est le **20 octobre 2023**. Aucune soumission ne sera acceptée après cette date. Les annonces liées au financement se feront à l'hiver 2024.
- Les modèles d'analyse de rentabilisation, les lignes directrices relatives au programme, le catalogue de conceptions et les autres documents à l'appui pourront être téléchargés à partir du site SharePoint mentionné dans le courriel adressé au conseil scolaire.
- Les conseils scolaires transmettront leurs propositions à l'aide du site SharePoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.
- Pour le Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024, les conseils scolaires sont invités à :
  - Soumettre des propositions de projets détaillées pour répondre aux besoins **actuels** en matière d'installations destinées aux élèves liés aux :
    - Pressions dues aux effectifs;
    - Regroupements des écoles;
    - États des installations;
    - Accès aux écoles de langue française;
  - Fournir un sommaire de haut niveau sur les **besoins futurs à plus long terme en immobilisation en lien avec les plans de croissance** municipaux dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements.
  - Fournir un classement par ordre de priorité des propositions.
- Les conseils scolaires ont la possibilité de demander un financement des immobilisations pour des services de garde d'enfants associés à des projets d'immobilisations prioritaires de plus grande envergure.
- Les projets détaillés soumis pour répondre aux besoins devront inclure des analyses de rentabilité complètes qui indiquent une utilisation égale ou supérieure à 100 % (y compris les écoles de la région) au cours de la cinquième année suivant la date d'ouverture proposée de l'école, fournissent un retour sur investissement positif (valeur actuelle nette (VAN) supérieure à 0 \$) ou identifient les élèves qui n'ont pas accès à une école de langue française. Les projets doivent également comporter une date d'achèvement et un calendrier clair et détaillé des étapes et des résultats attendus.
- On invite les conseils scolaires à indiquer les possibilités de travailler ensemble à des soumissions de projets d'écoles à utilisation conjointe.

## **ÉVALUATION DES BESOINS**

Comme dans les années passées, les soumissions de projets doivent démontrer qu'il y a un besoin essentiel et urgent en matière d'installations destinées aux élèves afin d'être prises en considération pour une approbation de financement. Ces besoins en matière d'installations destinées aux élèves peuvent inclure des locaux pour les élèves liés aux pressions dues aux effectifs; les écoles de remplacement et l'accès à des installations de langue française. En plus d'aborder les besoins liés à des locaux pour les élèves, les projets peuvent également comporter la création de nouveaux locaux pour des services de garde d'enfants agréés.

## **ÉCOLES URBAINES ET INNOVANTES**

Le ministère reconnaît que l'intensification dans les zones urbaines à haute densité pose des défis uniques. Il est difficile et coûteux de trouver un terrain approprié pour la construction d'une école. Comme on s'attend à ce que le développement résidentiel reste élevé dans les zones urbaines, les conseils scolaires pourraient ne pas être en mesure de construire des écoles selon le modèle traditionnel. Le ministère encourage les conseils scolaires à rechercher des moyens nouveaux et novateurs de construire des écoles, comme les écoles verticales et les écoles de type podium. Le ministère se réjouit de travailler avec vous pour faire avancer ces initiatives et de nombreuses autres qui font partie de son ambitieux programme d'immobilisations afin de garantir que le financement, les programmes et les soutiens continuent de répondre aux besoins des élèves et des conseils scolaires de toute la province.

## **NOUVEAU : ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES PROJETS**

À partir de cette année, on demande aux conseils scolaires de remplir une section d'évaluation de l'état de préparation des projets et de fournir un résumé des principaux jalons des projets. Dans cette nouvelle section d'évaluation, le Ministère demande des renseignements détaillés sur la détermination des sites, les plans d'aménagement, les échéances liées aux projets et les estimations de coûts. On accordera la priorité aux projets qui sont les mieux en mesure d'être réalisés à temps. Les soumissions devront contenir des détails sur les sites prévus ou acquis, les plans d'aménagement avec des estimations des coûts ainsi qu'un calendrier clair avec les jalons des projets qui indiquent le parcours vers l'achèvement des projets.

## **NOUVEAU : UNIFORMISATION DE LA CONCEPTION**

Le ministère de l'Éducation reconnaît qu'il est important de veiller à ce que les immobilisations des conseils scolaires soient utilisées de manière efficace et efficiente afin de respecter l'engagement du gouvernement de contribuer à la construction d'écoles modernes plus rapidement pour répondre aux besoins des communautés en croissance, de sorte que les élèves puissent fréquenter l'école le plus près possible de leur domicile. En juin 2023, la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* a modifié la *Loi sur l'éducation* afin de conférer au ministre le pouvoir d'exiger que les conseils scolaires utilisent des spécifications fonctionnelles, des conceptions ou des plans particuliers pour la construction, la rénovation

ou l'agrandissement de bâtiments ou de locaux scolaires, accélérant les approbations et la construction de nouvelles écoles.

L'uniformisation de la conception aidera à gagner du temps, à éviter les coûts inutiles à l'aide d'un contrôle de la portée, à éliminer le chevauchement de l'élaboration de la conception, à éviter des coûts grâce à l'accélération et à simplifier les approbations. Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de veiller à ce que les biens immobilisés des conseils scolaires soient utilisés d'une manière efficace et efficiente dans l'optique de respecter l'engagement du gouvernement à aider à bâtir des écoles modernes plus rapidement pour répondre aux besoins des collectivités en croissance afin que les élèves puissent aller à l'école le plus près possible de leur domicile.

Depuis 2010, le Ministère avait des normes relatives aux conceptions et aux espaces fonctionnels qui tenaient compte des capacités dans les salles de classe et des exigences liées au curriculum. Tous les conseils scolaires doivent concevoir en fonction des normes concernant les locaux et des repères associés au financement du Ministère. Le Ministère apporte maintenant d'autres améliorations à la planification de la conception dans le cadre desquelles les conseils scolaires devront soumettre des conceptions pour les demandes liées à de nouvelles écoles qui multiplieront les possibilités de réaliser des gains d'efficacité sur le plan de la construction, notamment en ce qui a trait aux coûts et à l'établissement du calendrier.

Le Ministère reconnaît que plusieurs conseils scolaires ont recours à des mesures variées dans la foulée de leur processus de planification de la conception pour trouver des gains d'efficacité. Cela consiste notamment à utiliser des conceptions à réitérer uniformisées qui sont échelonnables et modifiées dans le but de s'adapter aux sites pour les nouvelles écoles élémentaires et secondaires. Il arrive parfois que les conseils scolaires se partagent des conceptions d'écoles entre eux.

Avec le soutien de différents conseils scolaires et les renseignements recueillis dans le cadre du projet pilote d'accélération de la construction, le Ministère a créé le catalogue de conceptions EDU pour des projets d'écoles qui ont été réalisés ou qui sont en voie de l'être. Le catalogue comprend des conceptions schématiques d'écoles élémentaires et secondaires de huit conseils scolaires qui s'appuient sur les critères suivants :

- Toutes les conceptions sont compatibles avec l'exigence relative aux repères actuels associés à la conception du Ministère.
- Toutes les conceptions ont fait l'objet d'une approbation ou d'une soumission depuis 2021 afin de tenir compte des coûts actuels.
- Les coûts des projets sont compatibles avec les conditions actuelles du marché dans la fourchette moyenne de 360 \$ à 400 \$ le pied carré, excluant les coûts uniques du site.
- Les conceptions représentent des places pour les élèves de tailles variées afin de procurer une échelonnabilité.
- Les conseils scolaires ont reçu la permission des architectes pour l'inclusion.

Le catalogue est destiné à évoluer au fur et à mesure que le personnel du Ministère continuera de travailler avec les conseils et d'indiquer les conceptions supplémentaires utilisées par ces

derniers dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires.

Le catalogue sera utilisé comme un outil principal afin que les conseils scolaires puissent établir les conceptions potentielles pour leurs soumissions de projets. Comme le catalogue n'englobe pas tous les besoins liés à la conception, les conseils scolaires ont des options pour indiquer d'autres conceptions de projets, s'il y a lieu (c'est-à-dire la propre conception à réitérer du conseil scolaire, les ajouts, les rénovations, les constructions de type podium ou en vertical, etc.).

### **NOUVEAU : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILS**

Dans le cadre du processus d'évaluation des immobilisations prioritaires, les conseils scolaires seront évalués en fonction de leurs performances historiques en matière de réalisation de projets d'investissement en ce qui concerne la livraison des projets d'immobilisations, notamment sur les aspects suivants :

- le respect des échéances des projets
- le délai d'achèvement
- les excédents de coûts
- l'inventaire existant des projets actifs
- l'adhésion aux repères associés aux locaux
- la conformité au cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations

### **NOUVEAU : CADRE DE RESPONSABILISATION AMÉLIORÉ**

À la suite de l'analyse LEAN de son cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations, le Ministère a repensé le cadre pour les projets d'immobilisations majeurs axés sur la construction. Le nouveau processus simplifié du Ministère allégera le fardeau tout en permettant un parcours clair pour la réussite des projets.

- Les projets couronnés de succès se traduiront par un engagement à faire en sorte que la portée, le calendrier et le budget des projets soumis par les conseils scolaires soient clairs et approuvés par le Ministère. L'engagement à l'égard des projets définira les attentes du Ministère pour une livraison réussie des projets.
- Les conseils scolaires auront la responsabilité et l'obligation de mettre en place les mesures qui s'imposent afin que les projets soient achevés à l'intérieur du calendrier, du budget et de la portée établis dans l'engagement à l'égard des projets.
- Le Ministère rencontrera les responsables des conseils scolaires afin d'examiner régulièrement les rapports d'étape sur les projets dans le but de surveiller l'évolution des projets approuvés.
  - Les projets qui progressent à l'intérieur des paramètres de l'engagement à l'égard des projets **n'auront pas besoin d'obtenir une autre approbation** par le Ministère et ils pourront procéder au fil des principaux jalons vers l'achèvement, y compris les étapes de la conception, de la soumission et de la construction.

- Au cours de l'élaboration du projet, les conseils scolaires confrontés à des problèmes qui risquent de faire en sorte que le projet ne respecte pas l'engagement relatif au projet pourront nécessiter l'approbation du Ministère afin de réviser l'engagement. Ces problèmes pourraient prendre la forme de retards par rapport au calendrier, d'augmentations de coûts ou de modifications de la portée du projet. Dans les cas extrêmes, le projet pourrait faire l'objet d'une annulation.
  - À la fin du projet, conformément à l'engagement relatif au projet et à la confirmation du conseil, le projet sera désigné comme étant terminé. Le Ministère fera parvenir une lettre avec le rapprochement de la totalité des coûts du projet. À la discrétion du Ministère, les fonds inutilisés seront considérés comme une compensation pour les projets actifs ou réaffectés au Ministère.
- Le nouveau cadre de responsabilisation s'appliquera également aux projets en cours. Au cours des prochains mois, les analystes des immobilisations travailleront avec les conseils scolaires afin d'élaborer des engagements de projet pour les projets existants.

## **SOUSSIONS DES PROJETS**

On peut télécharger les modèles de soumission, les lignes directrices et le catalogue de conceptions de 2023-2024 à partir du site SharePoint de la Division du soutien aux immobilisations et aux affaires.

Les conseils scolaires soumettront des propositions à l'aide du site SharePoint afin qu'elles soient considérées pour une approbation de financement. Une soumission complète englobera les éléments suivants :

- 1) L'analyse de rentabilisation - Partie A (modèle Excel) comprendra ce qui suit :
  - a. des renseignements sur le projet
  - b. les installations les plus proches
  - c. le modèle des locaux
  - d. les projections liées aux effectifs
  - e. la soumission conjointe pour les services de garde d'enfants (s'il y a lieu)
  - f. le modèle des locaux pour les services de garde d'enfants (s'il y a lieu)
  - g. les estimations de coûts
  - h. la vérification de la soumission
  
- 2) L'analyse de rentabilisation – Partie B (rapport écrit) comprendra ce qui suit :
  - a. une description écrite du projet, y compris des renseignements détaillés sur sa raison d'être et la portée proposée des travaux, et une démonstration qui explique pourquoi les autres options ne sont pas envisageables.
  - b. des données probantes et des détails qui expliquent comment on est parvenu au choix du site, aux plans d'aménagement et aux estimations de coûts. La détermination du financement nécessaire pour les terrains prioritaires. Cela ne signifie pas que le financement pour les terrains prioritaires sera fourni automatiquement.

- c. des informations détaillées sur les estimations et les hypothèses en matière de coûts.
- d. un plan détaillé qui englobe les échéances pour les principaux jalons du projet.

### 3) La conception

- a. Les conseils scolaires soumettront, au minimum, des conceptions schématiques qui s'appuient sur l'une des options suivantes :
  - le catalogue de conceptions EDU;
  - une conception à réitérer récente d'un conseil scolaire qui doit avoir fait l'objet d'une soumission depuis 2021.

Les projets pour de nouvelles écoles élémentaires doivent procéder dans le cadre d'une des deux options ci-dessus. Quant aux autres projets pour lesquels une conception à réitérer n'est pas envisageable, les conseils scolaires obtiendront une exception et soumettront une nouvelle conception. Ces projets englobent :

- les ajouts ou rénovations;
- les projets comprenant des contraintes uniques en matière de site;
- les écoles de type podium ou construites en vertical;
- les écoles secondaires;
- les écoles à utilisation conjointe.

**REMARQUE :** Les projets soumis sans une conception **peuvent ne pas être admissibles** à un financement.

### 4) Besoin relatif à la croissance long terme

- a. On demande aux conseils de donner des détails sur leurs plans d'immobilisations à plus long terme afin de répondre aux besoins actuels et projetés en matière de locaux liés au Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario et aux plans de croissance municipaux qui s'y rattachent.
- b. Veuillez faire en sorte que le conseil donne le plus de détails possibles.

Veuillez consulter la **liste de vérification** afin de vous assurer que votre conseil a inclus tous les documents exigés.

## SÉANCES D'INFORMATION

Le Ministère tiendra des séances d'information pour le Programme d'immobilisations prioritaires en **août** et en **septembre** aux dates suivantes :

- Jeudi 24 août 2023 - 13h00 à 15h00
- Jeudi 31 août 2023 (français) - 13h00 à 15h00
- Jeudi 7 septembre 2023 - 13h00 à 15h00

Ces séances aideront le personnel des conseils scolaires à effectuer les analyses de rentabilisation liées aux immobilisations prioritaires.

## PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Si vous avez des questions sur le Programme d'immobilisations prioritaires ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations désigné de votre conseil scolaire ou avec :

- Lesley Cunningham, chef, Direction des programmes d'immobilisations, au 647 404-1133 ou à l'adresse [Lesley.Cunningham@ontario.ca](mailto:Lesley.Cunningham@ontario.ca), ou
- Sophie Liu, chef, Direction des programmes d'immobilisations, au 647 02-9597 ou à l'adresse [Sophie.Liu@ontario.ca](mailto:Sophie.Liu@ontario.ca), ou
- Paul Bloye, directeur, Direction des programmes d'immobilisations, au 416 325-8589 ou à l'adresse [Paul.Bloye@ontario.ca](mailto:Paul.Bloye@ontario.ca).

Nous sommes heureux de collaborer avec vous pour faire avancer ces projets ainsi que d'autres initiatives qui font partie de l'engagement du gouvernement de l'Ontario à répondre aux besoins des élèves et des conseils scolaires de la province.

Cordialement,

Didem Proulx

Sous-ministre adjointe

Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

- c.c. Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Surintendantes et surintendants, chefs des installations, chefs de la planification  
Responsables de la petite enfance  
Directions générales des gestionnaires des services municipaux regroupés et directions générales des conseils d'administration de district des services sociaux  
Holly Moran, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation  
Roxanne Hotte, sous-ministre adjointe (poste intérimaire), Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française, ministère de l'Éducation  
Andrew Locker, directeur (poste intérimaire), Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation  
Présidence, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)  
Direction générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)  
Présidence, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)  
Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)  
Présidence, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)  
Direction générale, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)  
Présidence, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)



Direction générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)  
Direction générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)  
Direction générale, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)  
Direction générale, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)  
Direction générale, Ontario Principals' Council (OPC)